

Charte de la Fédération Française de Yoga

L'adhérent professeur s'engage à:

- Respecter les droits de l'Homme et du Citoyen, dans le cadre de sa profession et de manière générale
- S'exercer en toutes choses à la tolérance, la non-violence et la véracité selon l'antique tradition du yoga.
- Initier progressivement et faire découvrir à ses élèves les différentes disciplines du yoga en recherchant leur pleine compréhension, sans imposer, ni contraindre.
- Chercher à acquérir la meilleure compétence pour un meilleur service.
- Respecter la liberté d'opinion, de conscience et de croyance de chacun surtout dans les enseignements à caractère philosophiques ou spirituels du yoga, ouvrir et faire découvrir dans le respect de l'autre.
- S'informer précisément des problèmes de santé s'il y en a et en tenir compte, ne pas s'interposer dans les choix des traitements médicaux en cours.
- Faire pratiquer avec douceur et modération, protéger l'élève contre le trop ou pas assez faire.
- Se garder d'intervenir dans la vie personnelle ou familiale des personnes, tout en les aidant dans leur démarche.
- Pratiquer des prix raisonnables et accessibles au plus grand nombre de personnes, permettre l'accès au plus démuné dans la mesure du possible.
- Ne pas pratiquer de concurrence déloyale envers d'autres professionnels et de manière générale des pratiques commerciales moralement douteuses, même si elles sont légales.

Je soussigné(e) déclare adopter et respecter cette charte.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Signature :

Date :